

Questions au Feuilleton

[Français]

... il faut donner une explication très courte. C'est notre pratique et l'honorable député est en train de donner une explication un peu trop détaillée. C'est suffisant... je pense que c'est suffisant.

Est-ce que l'honorable député a une deuxième pétition?

M. Boudria: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Très bien.

M. Boudria: Monsieur le Président, la pétition que je viens de vous donner était signée par 786 personnes.

LA SOCIÉTÉ VIA RAIL—LE SERVICE À GLEN ROBERTSON

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition, dont le texte est semblable, demandant un moratoire sur la fermeture du service VIA Rail, et cette fois-ci à Glen Robertson; elle est signée par 300 personnes.

[Traduction]

LES AVANTAGES FISCAUX CONSENTIS AUX SOCIÉTÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de Torontois qui demandent au Parlement de modifier les lois appropriées au cours de l'année 1984, de manière que les avantages fiscaux consentis aux grosses sociétés en 1985 soient proportionnels au nombre d'emplois qu'elles auront créés, et qu'une liste des nouveaux emplois et des avantages fiscaux soit déposée au Parlement tous les trimestres.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de vous présenter aujourd'hui une pétition signée par un millier de citoyens de la région de Beaverton, située dans ma circonscription de Victoria-Haliburton. Les pétitionnaires estiment que le gouvernement du Canada doit permettre le rétablissement de la peine de mort. Tout comme moi, ils ont été profondément choqués par les meurtres absurdes d'agents de police qui ont eu lieu récemment, surtout en Ontario. Nous avons besoin d'un moyen de dissuasion efficace.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 18.

[Texte]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Question n° 18—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de l'Emploi et de l'Immigration emploie-t-il?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Cinq avocats du ministère de la Justice sont affectés à notre ministère.

[Traduction]

M. Dick: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire voudrait-il nous dire quand nous parviendront les réponses aux questions n°s 96 et 97?

M. Dick: Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, 99 questions ont été inscrites au *Feuilleton*. Il est évident que celles du député sont les plus récentes. Nous avons répondu...

Des voix: A quatre.

M. Dick: Ce qui représente un meilleur taux de réponse qu'au cours de la trente et unième ou de la trente-deuxième législature.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais faire un autre rappel au Règlement. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* un certain nombre de questions dont une série en quatre parties et 27 points. Le gouvernement n'a jusqu'ici donné aucune des informations demandées, bien qu'elles portent sur des sujets aussi peu confidentiels que le nombre de mises en chantier qui est prévu pour le Canada en 1985. Le gouvernement pourrait faire mieux. Je voudrais savoir pourquoi il n'a pas répondu aux questions n°s 12, 24, 27 et 18 qui sont inscrites au *Feuilleton*.

M. Dick: Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que l'information va être donnée et plus rapidement qu'au cours des deux dernières législatures.

M. McKnight: Monsieur le Président, à propos du rappel au Règlement de la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps), son personnel a été en communication avec le mien. Nous avons discuté de la question avec elle et nous l'avons informée que le ministère est en train de préparer les réponses à ses questions, qui lui seront communiquées aussitôt que possible.

M. le Président: Je comprends ce qui se passe, mais sauf le respect que je dois à la députée de Hamilton-Est et au ministre du Travail (M. McKnight), ni elle ni lui n'avait de raison d'invoquer le Règlement. Les députés ont parfaitement le droit de demander au secrétaire parlementaire quand on répondra à une question puisque nous sommes à cette étape de nos travaux. Le Règlement n'est pas en cause parce que nous en sommes à la motion qui concerne le report des autres questions.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'ai fait inscrire 12 questions au *Feuilleton* et j'aimerais que le secrétaire parlementaire me dise quand je peux compter recevoir les réponses.